

L'ECHO DES DEUX-MONTAGNES

JOURNAL HEBDOMADAIRE PUBLIE A STE-SCHOLASTIQUE, CHEF-LIEU DU DISTRICT DE TERREBONNE.

Abonnement... \$1.00 par année... 50 cts 6 mois Strictement payable d'avance.

ANNONCES

Première insertion... 10 cts la ligne Insertions subséquentes... 5 cts Annon. à long terme: Conditions spéciales

Toutes correspondances concernant la Rédaction ou l'Administration doivent être ainsi adressées: L'ECHO DES DEUX-MONTAGNES Ste-Scholastique, P. Q.

L'ECHO DES DEUX-MONTAGNES STE-SCHOLASTIQUE, 30 AVRIL 1891.

COUPS DE PLUME

On annonce que l'honorable M. Lacoste sera fait président du Sénat. Le gouvernement, au point de vue de ses intérêts, ne pouvait faire un meilleur choix.

La session s'est ouverte mercredi à Ottawa; nous allons tenir nos lecteurs au courant de ce qui va se passer à la capitale et nous les prions de bien surveiller M. Daoust.

L'Allemagne vient d'être plongée dans le deuil par la mort du comte de Moltke.

Ce vieux général était un héros populaire dans son pays.

Nous offrons nos plus sincères félicitations et nos meilleurs souhaits à notre vaillant confrère, Le Courrier de Louiseville, à l'occasion de sa quarantième année d'existence.

Plusieurs correspondances et notes locales sont infailliblement remises à un prochain numéro. Nous en demandons pardon à nos collaborateurs. La raison: démenagement des ateliers où notre journal est imprimé.

Le Nord de la semaine dernière, dans une prétendue réponse à l'article de l'ECHO, "La loi du Manitoba" nous traite de jeunesse pétulante, cri-siquous, pygmées, mioches, etc., etc.

Avouons que ce sont des arguments tranchants... très-tranchants même. Pauvre Nord!

Nous prions notre maire et nos conseillers de se rappeler que la fête des arbres a lieu le six mai; ils devraient en profiter pour mettre en vigueur certain règlement concernant les plantations.

Travaillons donc ensemble à faire de Ste-Scholastique un village coquet et joli.

Le Manitoba demande aux canadiens-français d'aller s'établir au pays des Prairies. Cet appel devrait être entendu d'un bout à l'autre de la province, mais nous comprenons parfaitement qu'il restera sans écho, à cause de la préférence qu'on y fait subir à nos compatriotes.

Dans le comté d'Argenteuil, on parle de la candidature pour la prochaine élection de Québec, du côté de nos amis, de MM. R. P. de Laronde, J. A. N. MacKay, avocats de St André et G. J. Walker, comptable et banquier, et John Hay, de Lachute. Nous exhortons tous nos amis de convoquer une convention sans délai. Il est inutile de retarder amis libéraux; formez vos rangs!

Il s'est fait dernièrement des changements temporaires au bureau de poste de Montréal et il y aura des remaniements lors de la nomination du député-maire de poste.

Nous croyons savoir que M. Olivier Clément est celui qui sera probablement nommé à cette dernière fonction et nous sommes d'opinion que ses états de service lui méritent une semblable promotion.

M. Clément n'est pas notre ami politique, mais c'est un enfant de notre comté, c'est un homme qualifié sous tous rapports et nous serions heureux de le voir député-maire de poste.

Nous sommes aujourd'hui à notre vingt-sixième numéro; c'est-à-dire que l'ECHO est vieux de six mois.

Notre journal a parcouru son chemin alertement et sans faiblesse; et il est aujourd'hui assez robuste, assez vigoureux pour continuer sa route et livrer de nouveaux combats.

Depuis la fondation de l'ECHO, nous avons monté la garde autour du vieux drapeau libéral et nous resterons toujours à notre poste, luttant avec énergie pour le triomphe et le respect de nos idées, bataillant fermement pour la défense de nos amis et de nos chefs.

Exploits d'antisémitisme

La haine contre les israélites en Hongrie ne connaît ni trêve ni bornes. Il ne se passe guère de semaine que les journaux n'aient des actes de mauvais gré à signaler. Dernièrement, des malfaiteurs ont pénétré dans le cimetière juif d'Eisenstadt et ont sacré une trentaine de tombeaux, ouvrant les fosses et en retirant les cadavres. Tous les emblèmes religieux ornant les tombes ont été brisés ou enlevés. Une forte prime est offerte pour l'arrestation des coupables.

Les Anathèmes du "Nord"

Nous ne savons pas ramper, nous ne savons pas être hypocrites comme au Nord, et c'est ce qui nous attire les anathèmes périodiques de notre confrère de St Jérôme.

Ne lui en déplaise, nous continuerons notre franc-parler, nous garderons notre indépendance de caractère et il ne nous trouvera jamais à ses côtés pour faire œuvre d'aplatissement. Ce que nous avons écrit sur la loi du Manitoba, tout le monde le pensait, mais personne n'osait le dire, et notre article était si vrai que le Nord lui-même n'a pu en attaquer le fond. Pourquoi l'archevêque de Montréal a-t-il lancé avant les élections une lettre circulaire sur l'annexion et non sur les écoles séparées?

C'est ce que les faux dévots n'ont jamais pu expliquer, c'est ce que personne n'a pu comprendre et c'est ce qui nous a engagé à exprimer librement notre pensée.

Mais dans notre pays où tout est encore en tutelle, si vous refusez d'adorer toutes les idoles, si vous refusez de courber la tête devant tous les veaux d'or, vous êtes prisé comme hérétique et vous êtes dénoncé par les "castors."

Dans notre pays, il y a des éternités qui ne peuvent endurer même un rayon de soleil.

Eh bien! nous nous moquons d'eux; nous marcherons notre chemin, droits et fiers; nous enseignerons à nos bons amis, à nos fidèles lecteurs ce que nous croyons être la vérité franche et honnête; nous mépriserons enfin les agenouillements de ces gens qui n'ont pas assez de bon sens pour juger eux-mêmes des faits qu'on peut discuter, sans porter atteinte aux droits de Rome.

En terminant nous ne dirons pas au rédacteur du Nord qu'il est un étourdi, un blanc-bec, une mioche, etc., pour lui rendre ses compliments à notre adresse; non, son immensité est connue et sa sagesse est éternelle. Nous lui avouons cependant qu'il est d'une mauvaise foi punique ou d'une ignorance crasse lorsqu'il affirme que M. Laurier a déclaré à Watson qu'il ne désavouerait pas la loi du Manitoba. C'est une question qui a été éclaircie tellement que même les aveugles pourraient y voir.

MARC-AURÉLE.

Le C. P. R. et Ste-Scholastique

Nos articles ont eu pour effet d'attirer l'attention du vice-président du Pacifique. Nous soumettons à la considération de nos lecteurs la lettre suivante qui a été adressée au comité de notre village par M. J. G. Shaughnessy.

"Bureau du Pacifique, Montréal 21 avril 1891.

"J. Langlois, maire de Ste-Scholastique.

"Mon cher monsieur...

"Aujourd'hui, ceux qui laissent Montréal peuvent arriver à Sainte-Scholastique à 9,57 a.m., 5,56 p.m., et peuvent partir de Ste-Scholastique à 9,57 a.m., et 2,24 p.m. La difficulté de faire arrêter le train de l'Atlantique, c'est-à-dire le train passant à Ste-Scholastique, à 6,55 a.m., résulte du fait que généralement ce train est un train très lourd, heavy one, et que de le faire arrêter au pied d'un côteau aurait pour but de le retarder considérablement.

"Durant le temps de la Cour, j'appréhends de M. Spencer que c'est la règle de faire arrêter le train du soir à 7,09 pour l'avantage de ceux qui ont affaire à la Cour.

"Malgré les remarques du journal de Ste-Scholastique, il me semble que Ste-Scholastique tout de même est assez bien traité. Cependant nous comprenons parfaitement l'importance des affaires qui se font à Ste-Scholastique, et nous verrons ce qu'il peut y avoir de mieux à faire quand nous préparerons un nouveau tableau des heures de départ et d'arrivée (time table). Vous n'ignorez pas, cher Monsieur, que chaque poste, chaque ville, sur la ligne supprime sans cesse et demandent continuellement une plus grande commodité dans les heures d'arrivée et de départ des trains.

"Nous serions heureux de pouvoir satisfaire tout le monde, mais il est bon de remarquer que l'arrêt d'un convoi amène une perte d'au moins cinq minutes de temps et étant obligés, comme nous le sommes, de rivaliser de vitesse avec les autres lignes étrangères, nous devons faire en sorte d'arriver du moins, aussi vite, sinon plus vite que nos adversaires, ou bien éprouver des pertes matérielles."

Votre dévoué,

J. G. SHAUGHNESSY, Vice-Président.

Ainsi, d'après M. le Vice-Président, le train de l'Atlantique qui passe ici à 6,55 a.m., ne pourrait faire halte à Ste-Scholastique que très difficilement. Pourquoi? Parce que généralement, c'est un train très lourd, heavy one, en partant de la station. Il peut se faire que ce train de 6,55 a.m., soit un train très lourd d'ordinaire, mais quant au côteau (grade) il est loin, ce nous semble, d'être un fort obstacle. Jamais, au dire des ingénieurs et des conducteurs de convois de fret, toujours plus pesants généralement que les convois de passagers, les trains ont

éprouvé de retards préjudiciables, et encore moins aucune difficulté.

D'ailleurs ce petit côteau, cette pente, pour mieux dire est très douce. Elle est pour bien dire nulle, comparée à celle que ce même train de 6,55 a.m. est obligé de gravir en partant de Lachute, et cependant, ce train de l'Atlantique de 6,55 a.m., arrive constamment à Lachute, malgré toutes les difficultés qu'il éprouve!

Nous avons été nous-mêmes témoins que bien souvent ce train de 6,55 a.m. et tous les trains de fret, ont été obligés de reculer plusieurs fois de plusieurs arpents, pour repartir avec plus de force et parvenir à gravir le fort côteau toujours avec difficulté. Ici, tous les trains franchissent facilement la petite pente (grade). Réellement il faut que M. le vice-président ait une bien forte envie de ne pas nous rendre justice, s'il persiste à ne pas nous donner ce train de 6,55 a.m. si nécessaire et si utile pour le public voyageur.

Quant au train de 7,09 p.m., M. le vice-président ne nous donne pas de raisons pour nous le refuser! M. Spencer (un des principaux surintendants), dit-il, m'apprend que durant les termes de Cour, il fait ordinairement arrêter ce train du soir. Nous disons: c'est faux! Quelques fois, et encore très rarement, pour quelques privilégiés tels que l'hon. juge, (pas toujours cependant).

Messieurs les avocats de la compagnie du Pacifique obtiennent cette faveur singulière, mais quant au commun des mortels, des pauvres plaideurs et des témoins, jamais à notre connaissance! Des preuves? Nous en avons à satiété!

Mais pourquoi nous refuser ce train du soir très important pour tous, quand on le fait arrêter à cinq petits milles d'ici, dans le bois à St-Augustin, qui est un poste très secondaire, du moins pour les passagers? A peine y a-t-il trois ou quatre voyageurs qui prennent le train du soir à St-Augustin, par semaine! Le représentant de la compagnie, à ce dernier endroit peut le prouver en tout temps!

On nous dit: "Vous avez le train de 2,25 p.m.?" Oui, mais ce train passe trop à bonne heure et trop tard. Ensuite de cela, il nous donne aucunes communications avec les autres postes importants sur la ligne, entre autres, Lachute et Ste-Thérèse, etc., etc.

Il n'est pas pour nous absolument indispensable—Le train de 7,09 p.m., est grandement plus avantageux—Messieurs les magnats du Pacifique, accordez-nous donc ce que nous vous avons demandé et demandons encore instamment, et nous serons satisfaits. Ste-Scholastique ne peut pas être toujours et sans cause ni raison ignoré. C'est un chef-lieu d'un comté, mais d'un vaste et important district, celui de Terrebonne. Inutile de répéter ce que nous avons déjà écrit sur ce sujet. Nous espérons...

BERNARD.

L'HONORABLE M. W. LAURIER

Au moment où va s'ouvrir le parlement fédéral, il est bon de faire lire à nos amis l'opinion d'un ministre anglais sur notre chef l'honorable M. Laurier.

En voici le texte:

"Je vois par le Globe que nos amis les Tories, y compris plusieurs ministres, font beaucoup de tapage parce que M. Laurier, un catholique romain, est appelé à diriger le parti libéral. Je ne vois pas en quoi la religion de M. Laurier soit un empêchement. Nous jugeons les hommes publics par leurs actes; c'est une règle sage, car on reconnaît l'arbre à ses fruits. M. Laurier est devant le public depuis vingt ans et la haine et la bigoterie tory n'ont pu trouver en lui la trace d'immoralité ou de bassesse. Il est vrai qu'il ne compte pas dans sa suite toute une pléiade de patriotes tels que les Boulbec, les Rykert, les McGreevy et des milliers d'autres de moindre renommée dans tous les coins du Dominion. Ceux-là appartiennent au vieux chef d'Ottawa. Il n'a qu'à tirer les ficelles et ses mannequins sont prêts à remplir les boîtes du scrutin, voler les élections d'honnêtes gens et priver les électeurs libres des députés de leur choix. Je ne doute pas que l'histoire impartiale ne range Wilfrid Laurier parmi les patriotes tels que Robert Baldwin, Lafontaine, George Brown, W. E. Gladstone, John Bright, Alexander Mackenzie, Edward Blake et Oliver Mowat. Les Tories respectables ont honte de la politique nationale...voire même du vieux chef. Ce dernier est un fiasco complet. Il est sans doute un grand politicien, mais un bien pauvre homme d'Etat. Le Canada est un grand pays, sa population est forte et industrielle, mais lui et ses myrmidons en ont fait la plus corrompue des nations. Je m'étonne que des ministres de l'Evangile puissent tolérer les agissements de la clique d'Ottawa.

Allons, mes amis, dirigez vos foudres contre les méchants dans quel que camp qu'ils se trouvent, mais ne persécutez pas un homme parcequ'il n'adopte pas la même formule de prière que vous, surtout lorsque par sa moralité et son sincère patriotisme il dépasse de la tête et des épaules les fétiches qu'il vous plaît de vénérer.

UN MINISTRE MÉTHODISTE."

Correspondance

St-Eustache, 27 avril, 1891.

MESSIEURS LES RÉDACTEURS,

Je lis toujours votre journal avec plaisir, mais le dernier numéro m'a causé une espèce de déplaisir en me faisant lire une remarque perdue, oui, perdue dans la troisième page, au bas de la troisième co-

lonne de l'ECHO. Ce n'est pas à cet endroit que la remarque devait paraître, mais bien parmi vos Coups de plume.

La voici cette remarque que je vous prie d'imprimer de nouveau et de mettre en évidence sur votre première page:

"On reproche à l'honorable M. Laurier de n'avoir point déclaré avant les élections qu'il désavouerait les lois scolaires du Manitoba. A-t-il fait moins que nos seigneurs les évêques?" C'est une remarque pleine d'apropos et faite à plomb.

L'honorable Laurier n'a pas la mission de veiller aux intérêts moraux des catholiques dissimulés dans la Puissance; car s'il osait s'en mêler de son chef on ne manquerait pas de le rappeler à l'ordre; il y a toujours des gens prêts à crier à l'empêtement.

L'évêque canadien-français a pris du temps à s'émouvoir. Le vénérable archevêque de St-Boniface élevait la voix, le 15 août dernier, contre l'inique tentative de pervertir l'enfance en abolissant les écoles séparées dans le Manitoba; et les neuf prélats, gardiens naturels des prérogatives de l'Eglise, sont demeurés jusqu'au mois de mars dernier, froids spectateurs de la persécution exercée contre nos gens de là-bas.

Enfin, l'épiscopat a parlé—mieux vaut tard que jamais—mais c'est un écho tardif, perdu dans les steppes arides de la tyrannie systématique.

Paix à l'honorable M. Laurier qui est seul à veiller à nos intérêts politiques et nationaux, tandis que nous comptons neuf princes de l'église, spécialement préposés à la garde de nos intérêts religieux. A chacun son rôle et l'histoire impartiale fera connaître à la postérité les noms de ceux qui auront le mieux servi la patrie, dans la protection et la défense de nos droits religieux, politiques et nationaux.

Votre frère en Laurier,

J. BTE. PASCONTENT.

A TRAVERS LES COMTES

SAINT-SCHOLASTIQUE:

Samedi dernier, les élèves de notre collège ont présenté au Révérend Frère Clarence l'adresse suivante, accompagnée d'une canne à pommeau d'or; Révérend Frère,

C'est une tâche agréable à remplir pour des enfants bien nés que celle de la reconnaissance et de l'affection à l'égard d'un frère aimé et respecté; aussi avec quel bonheur et quel enthousiasme saluons-nous l'heureux jour qui nous permet de vous offrir nos respectueux hommages et vous exprimer nos sentiments de reconnaissance et d'amour filial.

La fête de Saint-Clarence nous apparaît environnée d'un charme tout particulier; c'est le charme qu'éprouvent des enfants à la fête d'un tendre frère. En effet l'intérêt se ne nous donne-t-il pas une joie, nous élèves du Collège de Ste-Scholastique, de célébrer joyeusement le retour de la fête de votre glorieux patron? Oui, et tous grands et petits, d'une voix unanime et d'un cœur ému vous offrent en ce jour leurs vœux les plus sincères et leurs félicitations les plus cordiales.

On peut vous exprimer des sentiments avec plus d'éloquence et sous une forme de langage plus magnifique; mais nous osons déclarer que ce soit de le faire avec plus d'âme, d'enthousiasme et de sincérité, et dans toute l'effusion de nos jeunes cœurs, nous vous souhaitons tout le bonheur dont vous êtes digne, demandant au Ciel de vous conserver encore longtemps à notre affection et à notre reconnaissance.

Permettez-nous à l'occasion de cet heureux anniversaire de vous offrir cet humble cadeau; c'est peu, mais nous vous l'offrons avec joie et bonheur. Il vous rappellera vos enfants, vos élèves de Ste-Scholastique. Pour nous, partout et toujours, nous voulons être fidèles à la pratique de vos sages enseignements, nous en prenons aujourd'hui l'engagement solennel. Toujours votre souvenir nous accompagnera; soyez-en doux et impréssible, gravé dans le fond de nos cœurs, et sous l'inviolable sceau de l'attachement et de la gratitude.

Nous présentons au Révérend Frère nos plus sincères félicitations.—Red.—

L'emplacement de M. Charles Fouchault a été vendu par le shérif le 23. Le prix payé \$700.00. L'acquéreur est M. Emmanuel Loudecur, menuisier.

M. le notaire Parent de St-Jérôme était au bureau du protonotaire lundi, pour affaires professionnelles.

Dimanche dernier, notre vénéré pasteur a fait des remarques très justes sur l'impression de nos hôteliers qui vendent de la boisson le dimanche. Les ivrognes d'habitude et ceux qui ont des tendances à ce vice exécrable ont aussi reçu une bonne leçon.

Madame veuve Lemery a laissé notre village pour aller résider à Ste-Anne de Bellevue.

M. B. Beauchamp M. P. P. a fait un discours remarquable dernier après le grand-messe, sur l'agriculture, principalement sur l'industrie laitière.

C'est étonnant comme la plupart des gens sont apathiques et négligents pour l'entretien de leurs chemins. Pourtant c'est le bon temps de les herse, remplir les troussets. Les trottoirs sont aussi en très mauvais ordre. Dans le prochain numéro nous publierons tous les noms de ceux qui ne sont pas en règle avec les règlements et la loi, tant pour les trottoirs et les chemins. Cette mention toute spéciale tiendra lieu d'avertissement. Et si avant la publication du numéro subséquent de l'ECHO, il y a encore quelqu'un en défaut, des poursuites seront immédiatement intentées. Les négligents et les paresseux seront fustigés sans merci. Ainsi en garde et à l'œuvre!!

Les semailles vont grand train. Il y a déjà beaucoup de grain en terre.

Nos conseils municipaux de devraient pas de suite agiter la question importante: Une ligne de téléphone? Il faut marcher avec le progrès.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. A. Lavigne de la côte St. Louis.

Nous annonçons avec plaisir l'arrivée, dans notre village d'un jeune médecin vétérinaire, M. Charles Eugène McClaren, élève gradué de l'Université Victoria. M. McClaren tient son office chez M. Beaulne, forgeron, rue St. Vincent.

poudrière. A Lachute M. Paquin, est descendu à l'Hôtel Argenteuil, et a admiré les "stall boxes" de la buvette de l'hôtel condamné par l'Indépendant comme une cause de désordre.

Dimanche dernier M. et Mde J. H. Laforce sont venus revoir leurs amis de Lachute et ont passé la soirée chez Mde J. E. Valois.

M. Alfred Laffleur a donné à toutes les dépendances de son hôtel, une nouvelle toilette. M. Laffleur tient à avoir un hôtel de première classe tant sous le rapport de la beauté que de la propreté, et avec le travail qu'il s'impose il y réussit très-bien. Nos félicitations.

La semaine dernière Alphonse Labonté, s'est noyé dans la "West River" à quelques milles plus haut que Lachute, en faisant la "drave" pour le compte de P. et A. McGibbon. Le jeune Labonté a été la victime de sa bravoure. En voulant démolir un lot de billots arrêtés au milieu d'un rapide le pied lui a manqué et a disparu sous les billots. Le cadavre a été retrouvé le lendemain.

Hier à Lachute, en face des moulins de Hamelin et Ayers, un nommé Barber s'est jeté à l'eau avec l'intention de s'y noyer, le courant rapide à cet endroit l'a bien secouru dans ses efforts, aussi malgré l'aide que lui ont portée certaines personnes, témoin de l'accident, Barber a disparu dans les flots et y a perdu la vie. Son cadavre a été retrouvé quelque temps après.

Jedi de la semaine dernière eurent lieu à Lachute trois enterremens à l'Eglise catholique, avec service, savoir: l'enterrement du jeune Labonténoyé à Brownsburg de Delle Paradis, fille de M. Napoléon Paradis, et de Delle Lorrain.

Depuis que Lachute est érigée en paroisse, pareille chose n'est pas encore arrivée.

PIERRE

SAINT-EUSTACHE:

La haute société de St-Eustache va perdre prochainement un de ses plus délicieux ornements. Mademoiselle Blanche Globensky doit entrer dans l'hyménée aux premiers beaux jours. Et elle quittera St-Eustache pour suivre l'époux qu'elle veut faire heureux. Le prédestiné est M. Ernest Prévost, fils du défunt F. de St. Prévost, de Terrebonne.

On annonce aussi, mais non officiellement, le mariage d'un médecin des environs de St-Eustache avec une charmante jeune fille des environs de Ste-Thérèse.

M. Daoust est parti sans tambour ni trompettes pour aller prendre son siège au parlement d'Ottawa.

Que Dieu lui soit en aide et que sa sainte et digne garde.

MIRVAL.

TERREBONNE:

Lundi dernier, un pénible accident a jeté notre paisible petite ville en émoi. Le père Lacasse directeur de notre collège s'est noyé avec un élève du nom de Courtemanche, dont les parents fureurent à Worcester, Mass. Ils traversèrent la rivière en chaloupe et le courant rapide a fait chavirer l'embarcation. Un jeune Bastien qui était avec eux a pu se sauver.

LOUIS.

OKA:

La navigation est ouverte sur la rivière Ottawa. Le Sir Maude capt Gauthier est entré dans le port d'Oka samedi le 25 courant.

Le club de Lacrosse d'Oka a été invité pour aller jouer à Lachute le 24 mai prochain. Cette invitation a été acceptée. Nos jeunes sauvages vont se mettre à pratiquer ces jours-ci.

Deux jeunes garçons de ce village se sont payé le plaisir d'une excursion au clair de la lune cette semaine, malheureusement ils ont été pris pour des revenants par quatre jeunes filles qui revenaient de leur promenade nocturne, ils regretteront de ne pas les avoir reconnus, ils regretteront de ne pas les avoir reconnus, ils regretteront de ne pas les avoir reconnus.

Le recensement de la paroisse est à peu près terminé. M. Sauvè énumérateur et M. Jacob son interprète auprès des sauvages sont revenus au village samedi soir. Ils sont enchantés de la manière dont ils ont été reçus par tout le monde. Les... de Montréal paraissent plus arriérés que nos citoyens des montagnes.

La buerrerie de M. W. Lalonde sera en opération jeudi.

Mlle R. A. Lalonde qui était en promenade à Saratoga. E.-U. est revenue à Oka la semaine dernière.

WISTA.

Réd.—Notre correspondant est prié de nous faire parvenir sa carte postale.

Nouvelles Etrangères.

NECROLOGIE.—Le Maréchal de Moltke.

Une dépêche de Berlin annonce la mort du feld-maréchal comte de Moltke, ancien chef d'état-major général de l'armée allemande. Le comte de Moltke avait assisté, dans l'après-midi, à la séance du reichstag. Il est mort subitement, et les médecins que l'on a appelé sur le champ ont déclaré qu'il avait succombé à une maladie de cœur.

Origine danoise, M. de Moltke était né à Parchim, dans le Mecklembourg, le 26 octobre 1800; il entra d'abord au service du Danemark et passa, en 1822, à celui de la Prusse. Officier capable et instruit, il fut admis, dix ans plus tard, dans l'état-major. En 1835, il fit un voyage en Orient et fut présenté au Sultan Mahmoud, qui lui demanda de l'initier aux nouvelles théories stratégiques et lui fit prendre un congé de plusieurs années, pour qu'il pût diriger les réformes militaires de l'empire ottoman. M. de Moltke assista à la campagne de Syrie de 1836. Rentré en Prusse, il fut nommé, en 1846, aide de camp du prince Henri, retiré à Rome, et qui mourut l'année suivante. Après plusieurs missions, il devint, en 1856, aide de camp du prince Frédéric-Guillaume, et, deux ans après, fut nommé chef de l'état-major de l'armée. En 1859 il dressa le plan d'une expédition que la prompt conclusion de la paix de Villafranca entre la France et l'Autriche empêcha d'exécuter. En 1864, il eut une grande part à celui des opérations de la guerre contre le Danemark, et il fut adjoint comme chef d'état-major, au prince Frédéric-Charles, commandant les troupes alliées.

Dès l'année suivante, en prévision d'une rupture avec l'Autriche, M. de Moltke travailla activement à préparer le projet d'une campagne contre elle et, lorsque la guerre fut déclarée, en juin 1866, ses plans furent fidèlement suivis. Promu général d'infanterie, il accompagna le roi qui avait pris le commandement en chef de l'expédition, et se tint auprès de sa personne pendant la bataille de Sadowa. Ce fut ensuite sous sa direction que l'armée se porta en avant, marchant sur Vienne. Le 22 juillet, le général de Moltke accorda une trêve de cinq jours, pendant laquelle se conclut un armistice, accompagné de préliminaires de paix consacrant le triomphe de la Prusse. A cette occasion le roi de Prusse le décora de l'ordre de l'Aigle-Noir.

Chef d'état-major général des armées prussiennes, il fut aussi chargé de préparer de longue main les études et les plans de la campagne projetée contre la France. On prétend que l'investissement de Paris était, depuis quatre ans, le thème proposé à l'étude de tous les officiers d'état-major prussiens, tant à l'Académie militaire de Berlin qu'aux écoles du génie et de l'artillerie. On ajoute que les cartes de l'état-

major français étaient révisées et complétées chaque année, à Berlin, sous sa direction, et que les positions, à prendre autour de Paris et à fortifier contre le feu de la ville, étaient l'objet de discussions approfondies. Une fois la guerre déclarée, l'investissement de Paris devint en effet l'objectif principal de toutes les opérations prussiennes, suivant les plans de M. de Moltke, qui eut plus d'une fois des résistances à vaincre dans les conseils de guerre pour les faire prévaloir. Le siège de Paris était en outre, pour lui, la basse de toute la campagne. Ses combinaisons étaient prises de façon à ce que les 300,000 hommes enfermant la capitale dans un camp fortifié, servissent d'armée de réserve, pouvant, au besoin, détacher et expédier des renforts aux autres corps d'armées.

Ce fut sur ses avis et contrairement, dit-on, à l'opinion de M. de Bismarck et du roi, que l'on commença le bombardement de la ville. Loin de tenir compte des protestations générales élevées par le gouvernement de la Défense nationale contre cette mesure de guerre, M. de Moltke ne se montra, dit-on, nullement ému des plaintes auxquelles donnait lieu la chute plus ou moins fréquente des obus sur les hospices et les monuments. Plusieurs des forts, particulièrement ceux du sud, défendus par l'artillerie de marine, furent attaqués avec plus de violence que de succès. Le mal fait à la population, fut, en somme, médiocre et, malgré les progrès des travaux de siège, la ville devait être réduite par la famine avant de subir un seul assaut. A la fin de la guerre, M. de Moltke fut appelé, avec les plus grands personnages de l'empire, aux divers conseils qui eurent pour l'objet la capitulation de Paris, l'armistice, les préliminaires de paix, et plus tard la possession militaire ou l'évacuation des derniers départements occupés.

Le baron de Moltke fut élevé à la dignité de feld-maréchal le 16 juin 1871, fait comte et nommé, l'année suivante, membre de la chambre des seigneurs. Sa popularité devint très grande en Allemagne, où il fut regardé comme le chef du parti militaire. Depuis lors, il n'a point cessé de s'occuper de l'armement des troupes et du développement extraordinaire des fortifications de Metz, Mayence et Strasbourg. Il a contribué également à faire adopter par le reichstag le chiffre de 401,650 hommes comme effectif du pied de paix de l'armée allemande (mai 1874.) Au reichstag, il a encore soutenu, dans les derniers temps, avec une grande force et un succès complet de parole, les projets d'augmentation de l'armée allemande, ainsi que celui de rachat de diverses lignes de chemins de fer par l'Etat. Il y a deux ans, il avait été remplacé à la tête de l'état-major général de l'armée allemande par le général de Waldersee qui lui-même, à tout récemment cédé la place à un autre général.

Le comte de Moltke a publié avec le concours de ses officiers, le très important Rapport de l'état-major allemand sur la campagne de 1870-1871, qui a excité l'attention de toute l'Europe. Outre cette publication officielle, on cite de lui: la Campagne turco-russe dans la Turquie d'Europe; Lettres sur les événements de Turquie, de 1835 à 1839, traduit en français sous le titre de Lettres sur l'Orient; et l'Histoire de la campagne de 1866.

LE CONCOURS AGRICOLE

Nous détachons d'une lettre que l'hon. H. G. Joly, président du conseil d'agriculture, adresse aux journaux les lignes suivantes:

Le gouvernement, en mettant à exécution pour la première fois, l'année dernière, la loi qui établit le Concours Provincial de Mérite Agricole, a compris qu'il était prudent de limiter le concours à un nombre de comités, les huit comités suivants: Jacques-Cartier, Hochelaga, Laval, Deux-Montagnes, Soulanges et Vaudreuil, et la partie des comités d'Argenteuil et Terrebonne, renfermant les paroisses et les Townships non compris dans les Laurentides.

Cette année, le concours sera sur une plus grande échelle et embrassera les vingt-deux comités suivants: Bagot, Beauharnois, Brome, Chambly, Châteauguay

mais pacifiquement et du consentement même de l'Angleterre.

Je suis convaincu que nous y arriverons sous peu. Tous les principaux hommes d'Etat anglais, des deux partis, ont déclaré que le jour où nous serions murs pour l'indépendance aucune force ne pourrait nous empêcher de la posséder et que mieux vaudrait nous l'accorder de bonne grâce.

En effet, l'Angleterre n'a pas de soldats au Canada et ne compte que sur notre loyauté pour maintenir le lien existant. Les soldats canadiens instruits dans nos écoles militaires et les jeunes campagnards qui font le service militaire sont, comme nous, loyaux à l'Angleterre, mais avant tout loyaux au Canada. Et l'on ne peut être accusé de trahir son père en abandonnant la maison paternelle pour fonder une nouvelle famille.

—Nous permettez-vous, monsieur le ministre, de vous poser une question peut-être un peu indiscrète ? Si les Etats-Unis s'emparaient par force du Canada, que ferait l'Angleterre, à votre avis, et que feraient les Canadiens ?

—Tout d'abord, laissez-moi vous dire qu'il m'est difficile d'admettre votre hypothèse, et cela pour deux raisons. La première est que les républiques, en règle générale, ne font pas de conquête par la force des armes et qu'il n'y a pas d'exemple que les Etats-Unis en aient faites.

En second lieu, nous sommes beaucoup plus forts au Canada en 1891 que nous n'étions en 1812, et s'il a eu des changements dans les deux pays depuis cette époque, au point de vue de leur force respective, ces changements sont en faveur du Canada.

Or, en 1812 les Canadiens ont réussi, tout faibles qu'ils étaient, à protéger le drapeau britannique.

Je n'ai pas de raison pour penser qu'ils seraient plus mal disposés maintenant qu'autrefois à repousser une attaque armée.

Si pourtant l'hypothèse d'une telle agression devait être admise, vous me demandez ce que ferait l'Angleterre ? Je n'en sais rien.

L'armée anglaise—l'armée de terre—est peu considérable. Sa marine est très puissante. Mais, comme la guerre se ferait sur terre exclusivement, je ne sais comment elle pourrait intervenir.

—Et que feraient les canadiens en pareille occurrence ?

—L'honorable ministre nous jeta un regard un peu perplexe, se promena de long en large dans la chambre où nous étions, puis, soudain, ses traits se détendirent et, revenant vers moi en souriant : Il est bien, évident, fit-il, que leur conduite serait considérablement influencée par celle de l'Angleterre et par les conditions dans lesquelles la mère-patrie les laisserait.

Nous avons tenu à mettre fidèlement sous les yeux de nos lecteurs les déclarations verbales de l'honorable M. Mercier. On voit que le premier ministre est en parfaite communion d'idées avec nous au sujet de l'indépendance du Canada. C'est là, croyons-nous, que nous ne saurions la Providence mais les événements journaliers pas de ceux qui rêvent un zollverein politique dans l'Amérique du Nord. Les leçons de l'histoire sont là pour nous enseigner que c'est une utopie que de prétendre faire vivre longtemps sous un même gouvernement une agglomération considérable d'individus dont les intérêts religieux, nationaux, politiques et économiques sont continuellement en conflit. D'ailleurs, même à l'heure actuelle, est-ce que les scissions profondes qui s'opèrent lentement au sein même des Etats-Unis peuvent échapper à l'œil tant soit peu attentif d'un observateur.

Est-ce que les destinées divergentes de trois grandes races ne se dessinent pas clairement chez nos voisins. Le mouvement séparatiste est encore à l'état latent, c'est vrai, mais des faits imprévus les plus insignifiants en apparence, peuvent le faire éclater à brève échéance.

C'est notre ferme conviction que l'annexion avec les Etats-Unis serait pour nous un mouvement de recul. Elle entraverait notre marche.

Le devoir qui s'impose actuellement à nos hommes d'Etat, c'est l'étude d'une constitution à venir, de cette constitution qui sonnera pour nous l'heure d'une liberté complète en matière politique comme en matière commerciale.

L'indépendance, il est grandement temps d'y songer.

REQUETE au GOUVERNEMENT

Il y a quelques jours, avant l'expiration du délai fixé pour le désaveu, les députés d'origine française à la législature de Manitoba adressèrent la requête qui suit à Son Excellence le gouverneur-général en conseil, pour demander le désaveu du chap. 14, 53 Vict., des statuts de Manitoba, décrétant l'abolition de la langue française, comme langue officielle. Cette requête a été transmise par l'hon. M. La Rivière à l'hon. Secrétaire d'Etat.

A son Excellence le Gouverneur-Général en conseil.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La pétition des députés représentant la population française à la législature de Manitoba, expose ce qui suit :

1. Attendu que la clause 23 de l'acte de Manitoba, décrète ce qui suit : L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats des chambres de la législature, mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et

dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux du Canada qui sont établis sous l'autorité de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de la province, il pourra être également fait usage à faculté de l'une ou l'autre de ces langues. Les actes de la législature seront imprimés dans ces deux langues ; et

2. Attendu que la population française du Manitoba a joui du libre exercice des droits et privilèges susdits durant dix-huit années jusqu'en 1890, sans molestation de la part des administrations qui ont gouverné la Province durant cette période ; et

3. Attendu que le chapitre 14 des actes de la législature de Manitoba, passé en la 53me année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, et sanctionné par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, le 31 mars 1890, décrète l'abolition de l'usage officielle de la langue française dans les débats de l'assemblée législative et dans les cours de justice ; et

4. Attendu qu'en vertu du dit chapitre 14, ni les procès verbaux et ni les journaux de la chambre, pas même les statuts de la dite année 1890, n'ont été imprimés en français au détriment de nos nationaux et au préjudice de leurs droits constitutionnels solennellement garantis et par le Parlement de la Puissance et le Parlement Impérial lui-même.

En conséquence vos pétitionnaires prient Votre Excellence de daigner user de sa prérogative constitutionnelle et désavouer le chapitre 14 des dits statuts de Manitoba (1890), et vos pétitionnaires ne cesseront de prier :

A. F. MARTIN, député de Morris ;

ROGER MARION, député de St-Boniface ;

WM. LAGIMODIERE, député de La Vérandrye ;

THOMAS GELLEY, député de Cartier ;

MARTIN JEROME, député de Carillon.

LA TOILETTE ET LES FLEURS

A-t-on fait assez de phrases et de vers sur la fleur et la femme, ces deux beautés faites pour s'associer, etc., etc.

Dispensez-moi de ce répertoire du dix-huitième siècle et de la Restauration. Notre époque est réaliste et se gaudit de la poésie comme d'un bouquet fait au chapeau de Pierrot.

Mais il nous reste le sentiment du goût, et nous aimons les fleurs comme le plus beau, le plus vivant de tous les ornements. Nous les prodiguons dans les salons, sur les tables des salles à manger, dans les boudoirs, et voici qu'on semble vouloir les remettre en honneur pour la toilette de la femme ; charmante résurrection d'une mode à peine oubliée.

Il y a aujourd'hui que date la mode des fleurs sur la toilette des femmes. Mme de Pompadour l'avait déjà inventée, au siècle dernier, et chez la baronne Adolphe de Rothschild, rue de Monceau, à Paris on peut admirer, dans son dernier salon, au-dessus de la cheminée, le portrait en pied de la favorite, dont la jupe bleue est faite de petits trousssis fixés par des roses, de ces petites roses sans feuilles qui gardèrent le nom de roses Pompadour. On les a même appelées roses Pompon, du petit nom de la marquise.

La mode devint aussitôt une loi, et presque tous les portraits du temps nous montrent des roses dans les cheveux, ou au corsage, ou sur la jupe des belles élégantes. Déjà Mignard a mis des fleurs dans les mains de ses modèles féminins ; mais le costume riche, les corsages brodés d'or ne se prêtait guère à l'ornement de la fleur, qui ne se marie bien qu'avec les étoffes légères et unies, la gaze et les dentelles.

Sous Louis XVI, le costume est trop ample et l'étoffe trop chargée de couleurs et de dessins.

Pendant la Révolution, la fleur est proscrite comme aristocrate.

Elle reparait sous le Directoire avec les belles incroyables qui se promènent aux Tuileries et sur les boulevards décolletées et un bouquet à la main.

Le bouquet à la main persiste sous la Restauration et sous Louis-Philippe mais se réfugie dans les salons. La fleur cherche timidement à se glisser dans les beaux cheveux de la duchesse de Nemours ; mais la reine Amélie, qui veut à sa Cour une extrême simplicité, fronce le sourcil, et :

—Où allez-vous donc, ce soir, ma fille ?

—Nulle part ailleurs qu'ici, madame.

—Alors, vous pouvez enlever cette fleur de vos cheveux.

Napoléon Ier n'aimait pas les fleurs. Il les eût volontiers fauchées du bout de sa canne, comme Tarquin l'ancien.

Napoléon III, s'il les aimait, n'en a rien dit. Ce taciturne n'aimait rien de ce qui trahissait la pensée. Mais l'Impératrice les aimait, et bientôt la mode vint de porter une rose dans les cheveux ; c'était une mode espagnole, et la flatterie s'en mêlait. Les bouquets de main devinrent gigantesques, et l'on vit jusqu'à des bouquets de six cents francs, faits de petites roses-roi, en plein hiver.

Peu à peu la mode s'enhardit. On jeta des guirlandes de fleurs naturelles sur la jupe et la traîne, et sur la coiffure on entoura l'aigrette d'une petite couronne de roses.

Après la guerre on revint aux fleurs ; on porta même de grandes couronnes de roses. Vers 1880, on jeta des traînées de fleurs naturelles sur le corsage, remontant jusqu'à l'épaule, et descendant parfois en biais jusqu'au bas de la jupe. Ce fut la grande

VOITURES d'Été et d'Hiver

Simon Cyr

Voiturier de Ste-Scholastique

M. CYR a toujours en mains toutes sortes de Voitures d'Été et d'Hiver, tant simples que doubles.—Son assortiment est considérable et des plus choisis. M. Cyr a aussi un atelier de forge où il peut exécuter toutes sortes d'ouvrages. Il a des hommes d'expérience à son emploi.—Toutes commandes qui lui seront faites seront exécutées avec soin, sans délai et à prix réduits.

M. Cyr a la réputation d'être le meilleur ouvrier du district.

mode des fleurs. Elle ne dura guère que deux ou trois années, et comme les fleurs imitées se mettaient de la partie on y renonça pour revenir aux bijoux.

Mais, depuis dix ans, la fleur a pris une telle importance dans le monde des Parisiennes que les marchands de fleurs sont dix fois plus nombreux qu'il n'y a de floristes.

Les salons se transforment en serres et, ici comme à Londres, on voit parfois des orchidées qui représentent la valeur d'une rivière de diamants.

Souhaitons que la mode nouvelle ait un plein succès.

Encore une fois, elle n'est pas à la portée de tout le monde. Elle n'en a que plus de charme et de séduction.

L'origine des enveloppes

Autant qu'on puisse se souvenir, l'institution du paiement des ports pour lettres et enveloppes date de l'époque du règne de Louis XIV, pendant lequel un sieur de Valfyer installa un service de poste privé, avec le consentement royal. Il plaça au coin des rues des boîtes pour la réception des lettres.

Ces lettres étaient renfermées dans des enveloppes, que l'on achetait dans des bureaux spécialement établis.

En 1653, M. de Valfyer avait aussi des "formules de billets" ou bulletins, propres à transmettre les communications ordinaires d'affaires, pour les habitants des grandes villes, avec des blancs qu'il fallait remplir à l'encre.

Un de ces billets a été conservé jusqu'à nos jours.

Pélesson, un ami de Mme de Sévigné, se divertissait de cette correspondance de billets. Il remplissait un Mlle de Scudéry, et dans laquelle il l'appela "Sapho", en la signant lui-même, suivant la mode de cette époque, "Pisandre".

Ce billet, ainsi que nous l'avons déjà dit, a été conservé, et c'est probablement le plus vil exemplaire d'une enveloppe affranchie.

Un autre modèle représente une lettre (sous enveloppe) écrite par Louis XIV lui-même à un fils qu'il avait eu de Mme de Montespan, la comtesse de Toulouse, amiral de la flotte, pendant le siège de Barcelone. La lettre est datée de Versailles, le 29 avril 1706, écrite, cachetée et adressée de la main même du roi.

Tandis que l'emploi des enveloppes en France était devenu très ordinaire, on n'employait ces dernières, en Angleterre, que pour la correspondance officielle, franche par port.

Dans les archives de l'Etat britannique, il se trouve une lettre adressée, le 16 mai 1696, au secrétaire d'Etat, le très honorable sir William Trumbull, par sir James Ogilvie. Cette lettre était de quatre pouces et demi de long sur trois de large, que avait presque la même coupe que nos enveloppes modernes.

On conserve également, dans les papiers d'une ancienne famille de Yorkshire, une enveloppe de papier mince, qui a, à très peu de différence, la même forme carrée du modèle actuel, et qui a été expédiée de Gènes dans l'année 1759.

Nous voyons dans une colle du *Gil Blas*, de La Sage, qui a été publié en 1725, et dans lequel il est dit que "Aurora de Gusman prit deux billets, les mit dans une enveloppe, etc.", qu'on se servait en France, à l'époque précitée, très ordinairement, d'enveloppes pour lettres.

Dans la collection des manuscrits d'Egerton au Musée britannique, se trouve aussi une enveloppe ressemblant à nos enveloppes actuelles et qui contient une lettre de Mme de Pompadour adressée à la duchesse d'Aiguillon, dans l'année 1760.

Il s'y trouve aussi un écrit de Frédéric le Grand, adressé à un général anglais qui était à son service.

Cet écrit est daté de Potsdam, le 28 juillet 1766, et a comme couverture une enveloppe de papier grossier, pareil à celui qui est si en vogue en ce moment en Angleterre.

La différence entre ces deux enveloppes consiste en ce que celle-ci est ouverte aux extrémités, tandis que c'est par le haut qu'on les ouvre aujourd'hui.

Avant l'époque à laquelle sir Rowland Hill introduisit la "Penny Post" en Angleterre, on employa rarement des enveloppes, attendu qu'on prélevait un double port pour chaque papier enveloppé dans un autre, qu'elle qu'en ait été l'épaisseur.

VARIETES.

LE CLUB DE MISS DAVIS.—Une originale des bords de la Tamise, miss Davis, a fondé à Londres un établissement central de guides féminins, chargés de diriger les pas des dames qui ne veulent pas s'aventurer seules ou sous la conduite d'un guide masculin à travers la capitale.

L'entreprise n'a pas réussi, la clientèle ne s'est pas présentée, mais miss Davis n'a pas perdu courage : elle a fondé un club pour dames. Ce club est un pied à terre pour dames allant au théâtre ou aux emplettes ; elles peuvent s'installer au club, y écrire leurs lettres, y prendre leurs repas, y engager des guides féminins pour Londres, Paris, l'Allemagne, l'Amérique. Elles trouvent au club des couturières, des blanchisseuses, des modistes, du personnel pour le service domestique.

Les abonnées peuvent en outre apprendre à rouler les cigarettes soit pour leur usage, soit pour le compte d'une entreprise qui les paie tant par mille.

UNE MAISON ÉLECTRIQUE.—L'un des chefs de la maison Edisou de Londres, possède une maison où l'électricité joue un grand rôle.

Si quelqu'un s'approche de la porte d'entrée, celle-ci s'ouvre d'elle-même et se referme automatiquement.

Dès que le visiteur place son pied sur les marches du porche, des sonnettes sont agitées à la cuisine et dans le cabinet du maître de la maison.

En touchant le marteau, la porte s'ouvre d'elle-même avant que le coup ait retenti et pendant le dîner une musique jouée par l'électricité charme les oreilles des convives.

Si l'on invite passe la nuit, au moment où l'on entre dans sa chambre, le lit se découvre de lui-même et, quand il est sa bougie, tout une bande de squelettes, de pierres tumulaires et des hiboux glissant le long des murailles, paraissent et disparaissent dans une lueur diabolique.

Bien amusant pour les invités, toute cette fantaisie électrique macabre.

Un vieux garçon original

Un riche marchand, un vieux garçon, vient de mourir à Hambourg, laissant un legs de 12,000 marks à une veuve.

Avant de mourir, il a écrit à cette veuve : "Il y a trente ans environ, j'ai demandé votre main. Vous avez refusé. Votre refus m'a procuré des jours de paix et de quiétude ; il est de mon devoir, maintenant, de m'acquitter envers vous."

La chasse aux joueurs

Un beau zèle contre le jeu vient de s'emparer de la police de Londres.

Ont comparu devant la cour de police, une cinquantaine de bookmakers et parieurs, arrêtés à la suite d'une descente de justice faite dans le Strand et dans George-Court au New-Falmouth Club et au Agar Club. La police avait bien choisi son jour pour ce coup de filet dans les betting-clubs, car c'était le jour du "City and Suburban", une des plus grandes courses de la saison du printemps, et l'approche de cet événement hippique avait réuni au local des deux cercles sus-mentionnés un nombre considérable de ponteurs : garçons d'écurie, employés et même grands seigneurs. Il y avait dans le nombre des dames plus passionnées encore pour le pari que les hommes. Ils sont poursuivis pour exercice illégal du jeu dans les cercles irréguliers. Les débats continuent. En attendant leur solution, il faut constater que lord Randolph Churchill, le cadet des Marlborough, a gagné par la victoire de son cheval Nunthorpe, dans le City and Suburban, une somme évaluée à près d'un million.

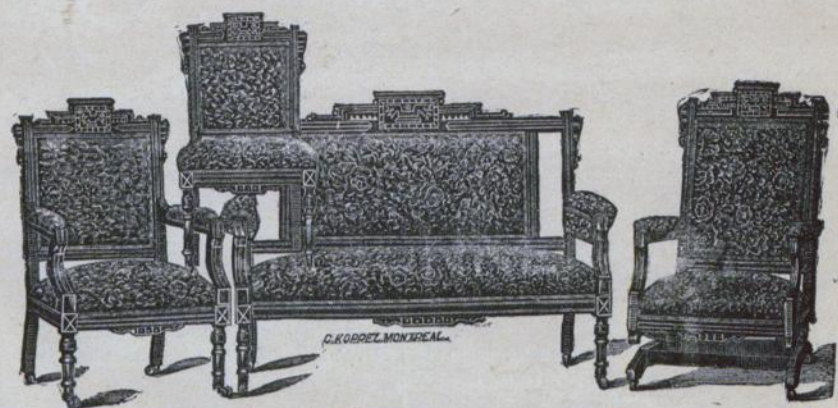
Contrat accordé

Les travaux de l'église et du presbytère de Maskinongue viennent d'être donnés à l'entreprise à MM. Joseph et Georges, F. Héroux d'Yamachiche.

VIENNE, 24.—Le *Fremdenblatt* et la *Nouvelle Presse libre* reconnaissent qu'un zollverein européen est le seul moyen de lutter contre le protectionnisme des Etats-Unis. Le *Fremdenblatt* conseille aux nations européennes de se procurer dans les colonies d'Afrique et d'Asie les articles que, jusqu'à présent, elles achetaient en Amérique.

Le plus grand Magasin de Meubles

De la Puissance



SETS DE SALON DE CRIN, SOIE BROCHE, PELUCHE &c.

DEPUIS \$ 5, \$30, \$35, \$40 à \$200.

Livré à votre Station de chemin de fer. Grand réduction sur nos prix ordinaires, d'ici aux fêtes.

RENAUD, KING & PATTERSON
652 Rue Craig, Montreal

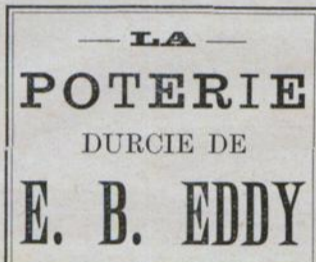
N.B.—Coupez cette annonce et apportez avec vous afin de vous assurer de l'escompte

"LE MONDE AVANCE"

Et d'un pas accéléré. Ça vous prend tout votre temps pour le suivre. Les anciens temps passent mal leur temps.—La stupidité met du temps à mourir.

LA POTERIE DURCIE DE E. B. EDDY a complètement tué le vieux seau en bois, si doux à chanter avec sa couverture de mousse mais à sentir! Une abomination.

EN ALLES
GRAND MERCI
Plus d'odeurs insupportables.
Plus de cercles à resserrer. Plus de seaux ni de baquets. Plus de misères pour



Cette poterie est faite de bois et pulpe et fabriquée en vases de toutes sortes.

celles qui font les chambres. Cette poterie est toujours douce comme un premier baiser d'amour, mais à condition que l'amour soit toujours doux. Elle ne sentirait pas une mite pendant 20 ans—elle ne retrécirait ou n'agrandirait pas toute une vie de temps. Indestructible, impénétrable aux liquides.

Avant la POTERIE DURCIE DE E. B. EDDY les vieux seaux en plusieurs morceaux, de mauvais odeur, à légère encercure, coulant toujours et très lourds ont voyagé en tous sens mais sont dépassés une limite d'où ils ne reviendront jamais plus.

LA CIE E. B. EDDY, Hull, Quebec.

26-Jan

IMMENSE :- RÉDUCTION

J. A. Paquin
SAINT-EUSTACHE

Comme je ne pourrai prendre possession de mon nouveau magasin avant la fin d'Avril prochain, je suis décidée avant de déménager d'offrir tout mon stock consistant en

Marchandises Seches, Chapeaux et Articles de Modes, Epiceries, Liqueurs, Ferronneries, Chaussures, Vaisselles, Etc.

A des prix qui n'ont jamais été vus à ST-EUSTACHE

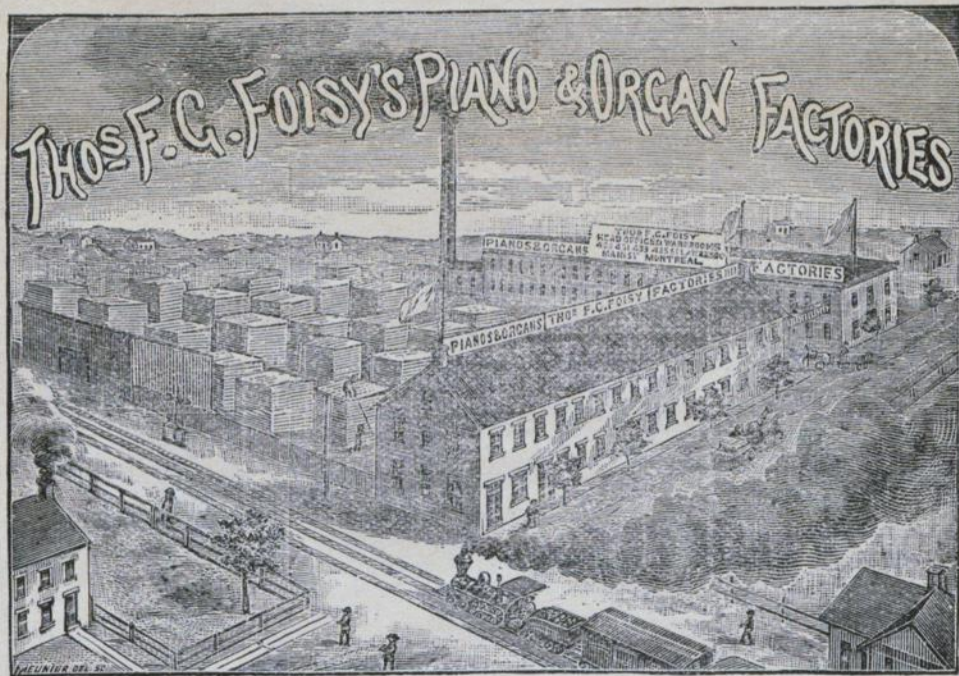
J'ai reçu aussi plusieurs caisses de marchandises d'ancien de la

GRANDE FAILLITE McLACHLAN, BROS & CO.
DE MONTREAL

Que j'offre dans les mêmes proportions de prix réduits.

Cette vente commencera immédiatement afin d'écouler le plus possible de marchandises avant de déménager.

J. A. PAQUIN.



ESSAYEZ UN PIANO CANADIEN AVANT D'ACHETER AILLEURS.

THOS. F. G. FOISY, seul fabricant Canadien au Canada de Pianos droits, carrés et à queue.

Je sollicite le commerce de gros et détail. Agents demandés dans tout le Canada. Grand sacrifices aux Communautés Religieuses. Mes pianos sont garantis pour cinq ans ou je les remplacerai par un autre si ce n'est pas tel que représenté. Je suis aussi leur propriétaire des machines Wanzel et White pour la province. Ecrivez de suite pour l'agence. Réparations importantes de pianos à ma fabrique, moitié prix, et exécuté promptement. Toute communications devront être adressées à

THOS. F. G. FOISY,

Bureau Principal : 429, 431, 433 et 435 RUE ST-LAURENT, MONTREAL. 1700 TELEPHONE.

—Tant pis ! Au moins je le verrai encore. Le bruit se rapprochait. Une voix très proche, cria : —Nous y sommes ! C'était la voix du marquis. —Lui ! s'écria Hélène. —Sauvez-la ! répondit une voix, je vais tenir ici. Jacques ! Tous deux ! Mais qui les poursuit donc ? Et la voix du gentilhomme répondit à celle de Jacques : —Non, tous deux. Sans-Secousse, reste ici avec les hommes, et tiens tant que tu pourras ! Nous avons le temps. A ce moment, il débouchèrent dans cette sorte de puits, suant, haletant, la dague à la main, nu-tête. Jacques et Pierre se précipitèrent ensemble. Elle n'hésita pas, elle sauta de la crête du mur dans les bras de lui tendait Jacques, pendant que Pierre la regardait comme s'il ne devait plus la revoir. —Qui vous poursuit ? demanda-t-elle tout d'abord. —Barberousse, répondit le marquis. Par où se sauver ? —On ne peut pas, fit-elle, de tous côtés ces falaises ! —Il n'y a que cette route ? —Oui. —Nous sommes maudits. Puis, avec une abnégation dont Hélène seule comprit l'héroïsme, le marquis dit à Jacques : —Allez avec elle préparer la défense, chercher une cave pour la cacher... Peut-être vous trouverez un moyen... Moi, je vais là-bas. Quand nous serons débordés, nous nous réfugierons au couvent. —Je ne veux pas vous laisser ainsi, dit le baron. —Allez donc, vous dis-je ! nous allons mourir, au moins mourrez heureux ! Il enviait le sort de Jacques qui allait mourir près d'Hélène, défendant sa fiancée, emportant un suprême regret de celle pour qui il se sacrifiait. Car le doute n'était plus possible à présent ; ils mourraient tous. Lorsqu'ils virent la galoche de Barberousse avec ses soixante rameurs s'avancer vers la côte, à cinq cent brasses derrière eux, ils comprirent leur sort. Eux étaient vingt en tout, les deux gentilshommes, Sans-Secousse et Cicéron et seize corsaires, employés aux rames. Pas un souffle d'air, la mer plate comme un lac. On distinguait fort bien le capitaine Hari-Adan, dont la haute taille se détachait sur les voiles blanches tombant le long des mâts. Il excitait ses marins, car il comprenait presque ce que voulait cette barque si bien armée pour un coup de main, et qui se dirigeait droit sur la crique indiquée par la juive. Sans doute, la dame d'Hyr lui avait caché que d'autres fussent intéressés à poursuivre Hélène Grimaldi au couvent de Bella, peut-être ignorait-elle aussi cette tentative. Ce qui était certain, c'est que ces gens allaient à l'endroit où allait Hari-Adan et qu'ils se hâtaient comme s'ils craignaient le danger couru par la fille de Lucien. Mais ils étaient les soixante rameurs, trente-cinq hommes de guerre et trois officiers. Une trentaine de galériens garderaient le navire, et on emploierait les autres à l'expédition, ce qui donnerait une troupe de soixante-neuf combattants. Jacques dit au marquis Pierre, lorsqu'ils furent à cent pas du rivage : —Nous sommes perdus. La galoche gagne sur nous à chaque coup de rame. —Mais sur terre ? —Ils gagneront bien plus. Je connais ces corsaires noirs, ils sont d'une agilité inouïe. Ils nous rejoindront avant trois heures de course, en admettant que nous ayons une demi-heure d'avance. Si un passage très étroit se présente, nous laisserons-là cinq hommes qui lutteront jusqu'au bout pour nous donner le temps d'aller jusqu'à elle. Et pendant que nous défendrons le couvent, un de nous emportera Hélène, au hasard dans les roches. —C'est votre rôle, cela, mon cher Jacques, dit le marquis. Moi, je me battrai de mon mieux pour vous permettre d'échapper. —Oh ! vous ou moi, pourvu qu'elle soit sauvée ! Ils arrivèrent. La barque poussée par la violence de sa marche vint s'échouer sur le sable, et tous sautèrent d'un seul bond. En se retournant, ils virent la galoche de Barberousse qui s'approchait. On voyait les rameurs penchés sur les avirons, les officiers entourant l'amiral, les matelots postés dans les huniers pour mieux surveiller les ennemis. —En avant, de toute la vitesse de nos jambes, il y va de notre vie ! Jacques passa le premier ; il connaissait la route ; le marquis voulut marcher à l'arrière-garde. Alors commença une course affolée dans la suite de crevasses où serpentait un chemin glissant semé de cailloux aigus, et parfois poli comme un miroir. Les corsaires de Jacques couraient mieux que ses valets, ils avaient les pieds nus tandis que Sans-Secousse et Cicéron s'étaient entourés les pieds de sandales de cordes retenues par des bandes de toile. Quant aux chefs, ils ne s'occupaient pas de la route : au bout il y avait Hélène, et ils allaient, enfiévrés, les bras tendus. Malheureusement, les forces humaines ont des limites. Il fallut s'arrêter pour souffler. On ne pouvait songer à se reposer, mais on devait marcher une demi-heure au moins sous peine de tomber au bord du chemin. Les deux amis se disaient que les Algériens de Barberousse devaient en ce moment voler sur les pierres aiguës, insensibles aux douleurs, habitués dès leurs enfance aux courses échevelées. Pourtant, il fallait laisser prendre haleine aux soldats : du reste, eux-mêmes se sentaient à bout de forces. Toujours des falaises, toujours le même pays nu, la même route encaissée. —Encore une demi-heure, peut-être, dit le marquis, du courage. Ils reprirent leur course. Mais un corsaire dit : —Je les entends. Ils sont là ! C'était vrai. On entendait leurs cris et le cliquetis de leurs armes.

—Allons toujours, dit Jacques. Ceux qui ne pourront pas suivre, lutteront pour gêner la marche de ces forbans. En effet, au détour du sentier deux hommes s'arrêtèrent, épuisés. Deux minutes après les cris augmentèrent d'intensité, on entendait comme un bruit de bataille. Mais que pouvaient deux hommes haletant, sans force, contre une troupe de soixante bandits ? Trois hommes s'arrêtèrent encore. —Nous vendrons chèrement notre peau, dirent-ils. L'endroit est bon. La crevasse était large de deux brassées à peine. Pierre vint auprès de Jacques pour lui dire : —Si je tenais ici, pendant que vous enlèveriez Hélène ? —Vous seriez débordé en un clin d'œil. Il vaut mieux les arrêter en plusieurs fois. —Bien. Les trois hommes se battirent désespérément. C'est grâce à eux que Jacques et le marquis purent voir Hélène Grimaldi. Les onze corsaires leur restant se montrèrent autour du couvent au moment où Jacques, portant Hélène, rentrait par une barrière de bois servant de porte, pour chercher un refuge. Le marquis se précipita pour essayer de défendre l'entrée de la route, mais il fallut se replier derrière les murs trop bas. —Aux portes ! cria Pierre, et tuons-en le plus possible, de ces bandits ! Il n'y avait à attendre d'eux ni pardon, ni trêve : le sort des marins de Jacques était d'une clarté qui ne leur laissait aucun doute. Aussi ils se préparèrent à mourir en faisant expier d'avance à leurs vainqueurs leur assassinat ; ils se résignèrent d'ailleurs à cette idée avec une tranquillité montrant qu'ils y étaient préparés de longue date. Le couvent se composait de deux maisons accolées : l'une assez haute, renfermant les dortoirs et les salles de prière ; l'autre, très petite, et dans laquelle on gardait les rares provisions. Les Barbaresques sautèrent le mur avec une dextérité merveilleuse, et une trentaine d'hommes, nus jusqu'à la ceinture, armés d'une dague très longue à manche plat, furent bientôt réunis devant la porte principale s'ouvrant au milieu de la façade entre deux hautes fenêtres aux volets clos. Dans l'intérieur du couvent une panique inexplicable suivit la brusque apparition de Jacques, portant Hélène dans ses bras, et de ses marins, les pieds sanglants, le front couvert de sueur, les yeux fous. Ils fermèrent les volets des fenêtres, barricadèrent la porte, coururent partout chercher un abri où la fille de Lucien Grimaldi put échapper aux investigations des corsaires de Barberousse. Les femmes se réfugièrent dans l'étroite chapelle, se serrant l'une contre l'autre, comprenant que leur maison allait être saccagée comme cela arrivait par ces temps maudits. Jacques, s'adressant à l'une d'elles, qui saisie de terreur demeurait dans un coin : —Y a-t-il une cave ? —Non... Non. —Y a-t-il un endroit où je puisse cacher ma fiancée ? La sœur étendit le bras dans la direction de cette petite bâtisse, ajoutée au couvent et séparée par un mur assez épais troué d'une porte basse, aux battants disjointes et à demi pourries. Jacques se précipita vers l'endroit indiqué. Une sorte de cave à pavés de briques cassées, éclairée par une lucarne percée au milieu du toit et d'où venait une lumière poussiéreuse, pleine de barriques vides, de fagots de bruyère, d'urnes de grès contenant de l'huile d'olive, de vieux débris de ferraille et de linge. —Là ! dit-il à Hélène, nous vous défendrons mieux ! Il la déposa dans un coin de la pièce sombre et revint à la porte d'entrée derrière laquelle ses hommes se tenaient, attendant qu'on enfonçât un battant pour se jeter de nouveau sur leurs ennemis. Comme il arrivait à eux, Sans-Secousse, qui était monté au premier étage, dégringola les escaliers en criant : —Ils mettent le feu ! Les fagots résineux sont là ! —Alors, dit Pierre, il faut ouvrir. Nous ne pouvons nous laisser enfumer ; tout flamberait et personne ne se sauverait car la route est gardée. Or, je ne tiens pas à mourir comme un lapin au terrier : j'ai besoin d'écraser de ma dague la face de ces démons ! —Ouvrons, dit Jacques, vous avez raison, tout brûlerait, et il vaut mieux mourir traversé par une épée que rôtir vivant. Deux hommes soulevèrent la barre de fer qui servait de traverse. —Où est-elle, monsieur le marquis, demanda Sans-Secousse ? —Là ! répondit Jacques, en désignant l'extrémité du couloir. —Alors j'irai par là avec les hommes. Ils nous suivront. Il faut essayer de tout. La porte céda. Des fagots de pin roulaient, puis les assaillants sautant par dessus les fagots, tombèrent sur la petite troupe. Les premiers furent frappés par les poignards de Jacques et du marquis. Mais les soldats d'Hari-Adan connaissaient la force de leur nombre, et ils comprenaient qu'il fallait écraser leurs ennemis d'un coup, sans essayer de lutter avec des gens certains de mourir et qui feraient des prodiges de courage. Aussi une poussée formidable se fit, à peine si Jacques et le marquis purent sortir leurs armes de la gorge de leurs victimes. La porte s'ouvrit toute grande, quatre Algériens se présentèrent à la fois, et des têtes se pressèrent derrière la leur. —Allez là-bas ! dit Sans-Secousse à ses maîtres. Toi, Cicéron, crie de ton mieux ! Du latin, si tu veux, c'est la dernière fois que tu en diras ! Et aussitôt le valet du marquis poussa des hurlements : —A l'escalier ! Au premier étage. Là haut ! Là-haut ! Ses compagnons se réfugièrent sur les premières marches de l'escalier, suivis par les Algériens. Pierre et son ami gagnèrent précipitamment la porte basse derrière la-

quelle Hélène attendait, anxieuse, leur retour. Quelques soldats de Barberousse se mirent à leur poursuite ; mais la masse, attirée par les cris assourdissants de Sans-Secousse et de Cicéron auxquels se mêlèrent bientôt les clameurs de leurs compagnons, se jeta vers l'escalier. Les assiégés reculerent. Ils gravirent les marches de marbre, suivis par les assaillants. Lorsque Sans-Secousse pensa que ces derniers étaient tous engagés derrière lui, il dit : —Que chacun défende sa peau ! Dans les cellules ! Dans la chapelle, où vous voudrez ! chacun pour soi ! Alors les uns se barricadèrent dans les chambres, d'autres se placèrent à l'entrée de l'église. Et le massacre commença. Ce fut épouvantable. Les coups de dague s'entendaient parfois, dans un silence de mort, des coups furieux qui broyaient les os, et parfois aussi un cri horrible s'élevait, un râle, un appel suprême coupé par un flot de sang. (A suivre.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure.
District de Terrebonne, } **WILLIAM MC-SAINTE-SCHOLASTIQUE, ADAM,**
à savoir : No. 63 } cultivateur, de la paroisse de Saint Canut, dans le district de Terrebonne, Demandeur ; contre **JOSEPH JETTE,** écrivain, médecin, ci-devant du village de Sainte-Scholastique dans le dit district, maintenant de la cité et du district de Montréal, Défendeur.
Un emplacement sis et situé au côté sud de la rue Saint-Jacques, dans le village de Sainte-Scholastique, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du dit village, comme faisant partie du numéro vingt-neuf (29) ; tenant devant à la dite rue Saint-Jacques, derrière à Joseph Lacombe, d'un côté à Napoléon Dagenais, et de l'autre côté à Dame Rodrigue ou représentants — avec une maison en bois et dépendances dessus érigées ; à la charge de la rente constituée annuelle de vingt piastres par année due à Joseph Lacombe suivant acte devant M^{re} Valois, notaire, en date du cinq mars (1886) la dite rente payable à la Saint-Michel de chaque année.
Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Scholastique le VINGT-TROISIEME JOUR de MAI prochain à ONZE heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de juin prochain.
LAPOINTE & PREVOST,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 17 mars 1891.

Province de Québec, } **COUR SUPÉRIEURE**
District de Terrebonne. }
No. 77.
DAME MAUD MADELINE O'NEIL du township de Chatham dit district, épouse de **ROBERT T. MACARTHUR,** commerçant du même lieu, à ce jour, instituée action en séparation de biens contre son dit époux.
St-Scholastique, 20 Mars 1891.
R. P. DE LARONDE,
Procureur de la demandeuse.

A VENDRE
Immense avantage pour un homme d'affaires, spécialement pour un **MANUFACTURIER DE VOITURES.**

M. AUGUSTIN alias PITRE LAVIGNE
Offre en vente sa magnifique place située à la Côte St-Louis, (Mirabel, P. O.) Elle a cinq perches de largeur et huit perches et demi de hauteur.

UNE TRÈS BONNE MAISON
DESSUS CONSTRUITE

La magnifique boutique de voitures de M. Lavigne ayant été détruite par le feu l'an dernier, elle peut être reconstruite à bon marché. L'emplacement est près d'un moulin à scie et voisin d'un magasin général, hôtel et boutique de forges.

M. LAVIGNE
FAISAIT DES AFFAIRES POUR
\$4,000 par année

M. LAVIGNE
Ne voulant plus manufacturer de voitures, s'occupe encore, cependant, d'en **VENDRE ou ECHANGER** POUR DES **CHEVAUX ET AUTRES ANIMAUX**

Il en a un bon lot en mains
Il vendra aussi toutes espèces de **MACHINES D'AGRICULTURE** ET AUTRES.

Allez le voir et vous serez satisfaits !

MUNN & CO
SCIENTIFIC AMERICAN AGENCY FOR **PATENTS**
A pamphlet of information and abstract of the laws, showing how to Obtain Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, etc. free. Address **MUNN & CO,** 361 Broadway, New York.

Hotel du Peuple
HORMIDAS ROCHON, Prop.
Bon assortiment de Liqueurs et Cigares.

Hotel National
JOS. CORBELL, Propriétaire
Cet hôtel est situé en face de l'église sur la rue St-Vincent.

AVOCATS.
PREVOST & MATHIEU
AVOCATS
HON. WILFRID PREVOST, C. R., C. L., F. X. MATHIEU, C. R.
STE-SCHOLASTIQUE.
J. D. LEDUC, L. L. B.
AVOCAT
Et Procureur du Revenu pour le District de Terrebonne.
STE-SCHOLASTIQUE.

J. A. N. MACKAY,
AVOCAT
ST-ANDRE, COMTE D'ARGENTEUIL

R. P. DE LARONDE,
AVOCAT
ST-ANDRE, COMTE D'ARGENTEUIL

F. X. THIBAUT,
AVOCAT
STE-THERESE DE BLAINVILLE.

JOSEPH PALLISER, B. C. L.
AVOCAT
LACHUTE, CO. D'ARGENTEUIL.

G. E. BAMPON, B. C. L.
AVOCAT
LACHUTE, CO. D'ARGENTEUIL.

HECTOR CHAMPAGNE, L. L. B.
AVOCAT
ST-EUSTACHE, CO. DES DEUX-MONTAGNES.

L. DE G. PREVOST, L. L. B.,
AVOCAT
SAINT-JEROME, COMTE DE TERREBONNE.

F. E. VILLENEUVE, L. L. B.
AVOCATS
No. 70 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.
Téléphone Bell 1467.

NOTAIRES.
G. N. FAUTEUX,
NOTAIRE
ST-EUSTACHE, CO. DES DEUX-MONTAGNES.

J. E. VALOIS,
NOTAIRE
LACHUTE, CO. D'ARGENTEUIL.

JOSEPH GIROUARD,
NOTAIRE, ETC.,
Commissaire pour Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest,
ST-BENOIT, CO. DEUX-MONTAGNES.

P. A. LONARD
NOTAIRE
RUE SAINT-JEROME, BLOC LETANG, SAINT-JEROME.

MEDECINS.
GEORGES TANCREDE LAMARCHE
MEDECIN-CHIRURGIEN,
Ancienne résidence du Dr. L. A. Fortier.
RUE SAINT-VINCENT, STE-SCHOLASTIQUE.

SIMEON LAMARCHE
MEDECIN-CHIRURGIEN
Ancienne résidence de A. Pilon, avocat
Coin des rues St-Vincent et St-Jean-Baptiste
SAINTE-SCHOLASTIQUE.

CHARLES EUGENE McLAREN
MEDECIN VETERINAIRE
Gradué de Victoria.
Sera tous les samedis jusqu'au lundi soir, toutes les semaines, à Ste-Scholastique et tiendra son bureau chez **JOSEPH BEAULNES,** Forgeron.

BENJAMIN PRESSAULT
Entrepreneur-Menuisier,
SAINTE-SCHOLASTIQUE.

CHARLES FOUCAULT,
Entrepreneur-Menuisier,
SAINTE-SCHOLASTIQUE.

HOTELS.
STE-SCHOLASTIQUE.
Hotel Poirier
DAME VVE CHARLES POIRIER, PROP.
Tenu sur le plan américain.—Liqueurs et Cigares de choix.

HOTEL DU CANADA,
JOS. LACOMBE, Prop.
Cet hôtel est situé en face du Palais de Justice.

C. P. R. HOTEL
JAS. DE LAMOTHE, Prop.
Cet établissement est voisin de la station.

Hotel Riendeau
58 et 60 PLACE JACQUES-CARTIER
MONTREAL
Cet hôtel de première classe, qui était autrefois au No. 64 rue St-Gabriel, vient d'être transporté au No. 60 Place Jacques-Cartier.
Prix très modérés, cuisine française.
J. RIENDEAU, Propriétaire.

MARCHANDS.
J. B. CLEMENT,
MARCHAND-GENERAL
SAINTE-SCHOLASTIQUE.
AU BON MARCHE.
F. RAYMOND,
MARCHAND-GENERAL
Marchandises Sèches, Epicerie, Ferronneries, Etc.
SAINTE-SCHOLASTIQUE.
Spécialité dans les Chaussures et les Modes.

JOS. LANGLOIS
MARCHAND-GENERAL
STE-SCHOLASTIQUE
MARCHANDISES SECHES ET DE FANTAISIE,
Epicerie, Chaussures, Ferronneries, Vaiselles, Médecines Patentées, Librairie, etc., etc.—Le plus haut prix payé pour tous les produits.
SPECIALITE DE TWEEDS.

WILLIAM SAUVÉ,
MARCHAND-GENERAL
STE-SCHOLASTIQUE.
Tel. Bell, 129 Tel. Federal, 181

Chs. Langlois et Cie
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES DE **PROVISIONS**
Patates au char, Beurre, Œufs, Fromage, Lard, Saïndoux.
191 RUE SAINT-PAUL, MONTREAL
Entrepôts, 161 rue Sanguinét.

R. G. Gaucher
MARCHAND DE **Ferronneries, Quincailleries**
PEINTURES, HUILES, VITRES, Etc., Etc.

SPECIALITÉ : La peinture en caoutchouc
A. A. Wilson.
219 et 221
RUE ST-DAMAS,
Coin de la Place Jacques-Cartier
MONTREAL

D. PARIZEAU,
MARCHAND DE **Bois de Sciage et de Charpente.**
BUREAU PRINCIPAL :
Coin des rues Craig et St-Denis
Telephone Bell 1033. - - - Federal 182

CLOS :
Coin des Rues-Craig et St-Denis
CANAL LACHINE, BASSIN No 3
441, rue Notre-Dame, Hochelaga
MONTREAL.

FORTIER & Cie
IMPORTATEURS DE **Montres, Pendules, Bijouteries, Meubles, Etc., Etc.**
NOUS VENDONS NOS **Montres à crédit** Et à des conditions extrêmement faciles aux personnes qui demeurent en dehors de la ville. Nous ne vendons que les montres **WALTHAM** Qui sont les meilleures et celles qui donnent le plus de satisfaction. Ecrivez-nous pour les conditions. **FORTIER & CIE,** 1514 rue Ste-Catherine, Montréal. Telephone Bell 6301.

CRAZY WORK 60 splendides morceaux de soie et satin de toutes couleurs, couvrant 500 pouces carrés. 25 centimes en timbres ou argent. Lemarie's Silk Mill, Little Ferry, New-Jersey, U. S.

ARPEUTEURS.
J. H. LECLAIR
ARPEUTEUR PROVINCIAL
ST-JEROME, COMTE TERREBONNE
GRAND CONNETABLE.

Moise Brazeau,
Grand Connetable, Huissier
SAINTE-SCHOLASTIQUE. P. Q.

MAGLOIRE LEBRUN,
HUISSIER-COLLECTEUR
SAINT-EUSTACHE - - - P. Q.

Banque Ville-Marie
Lachute
W. WEIR, Président. | U. GARAND, Caisier
CAPITAL, \$500,000
Intérêts payés sur dépôts.
Traites émises dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.
Echange avec toutes les parties de l'Europe.
Collections faites promptement et à prix modérés.
Heures : 10 h. a. m. à 3 h. p. m.
Samedi : 10 h. a. m. à 1 h. p. m.
H. FROST, Gérant.

Banque
DE **R. G. MEIKLE**
LACHUTE
(Non-incorporée)
ARGENT REÇU EN DEPOT
Argent prêté sur bons billets conjoints et solidaire.—Collections promptement faites et remises.
Heures de bureau : De 10 a. m. à 3 p. m.
Lachute, 6 novembre 1890.

Banque du Peuple
St-Jerome
Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 heure p. m. le samedi.
Intérêt payé sur dépôts à terme.
Traites et lettres de change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde.
J. A. THEBERGE, Gérant.
St-Jérôme, 20 mai 1886.

MOISE LAFRAMBOISE
TANNEUR
SAINTE-SCHOLASTIQUE
Constamment en mains, cuirs de toutes espèces pour harnais, colliers, guides, empeignes, semelles, cuirs rouges pour souliers, cuirs à courroies pour moulins. Je fais et répare les courroies à bon marché.
Avis aux aux selliers, aux cordonniers et aux cultivateurs.
MOISE LAFRAMBOISE.

D. Stackhouse
Chirurgien - Dentiste
LACHUTE
M. Stackhouse est, à sa résidence à Lachute tous les samedis.
Dents extraites sans douleur et dents artificielles posées aussitôt après l'opération. Tout ouvrage garanti.

Ecurie de louage
ANTHIME GRATTON
Sainte-Scholastique
M. Anthime Gratton remercie le public pour le patronage généreux qu'il en a reçu et l'informe qu'il a fait l'acquisition de voitures nouvelles, élégantes et bien confortables. Il est toujours à la disposition des commis-voyageurs et des promeneurs. Il a de bons chevaux, de bonnes robes, et ses prix sont raisonnables.

Ecurie de Louage
ANDRE GRATTON
Sainte-Scholastique
Les commis-voyageurs et les étrangers trouveront toujours chez **M. ANDRE GRATTON** DE BONS CHEVAUX ET DE BONNES VOITURES A des prix raisonnables.

CHS. DESMARTEAU
Comptable, Liquidateur de Faillite et Commissaire
1598—RUE NOTRE-DAME—1598
Bloc Ferrier
MONTREAL

Le Monde Illustré
Un an, \$3. - - Six mois, \$1.50
Berthiaume et Cie
40 PLACE JACQUES-CARTIER
Montreal

A VENDRE
En bloc ou séparément, trois magnifiques fermes, situées dans la paroisse de St-Canut, Nos. du cadastre 54, 55 et 56, de la contenance d'environ 300 arpents, dont 200 arpents en bon état de culture et la balance non défrichée. Il y a une belle sucrerie d'environ 1000 érabes. Bonne maison en pierre, granges, écuries, remises à bois et autres dépendances dessus construites. A proximité du chemin de fer de Ste-Scholastique, à environ 4 milles de distance. Bonne chance pour celui qui désire s'établir. Pour conditions s'adresser à **JAMES MURPHY,** Propriétaire, Saint-Canut, Comté de Deux-Montagnes.